

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/04/2026 – A 20h15**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril, à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur FARJON Jean-Christophe, Maire.

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, Faure Jean-Noël, NALIN Huguette, VALLET Jean-Claude, VERNAY Céline, MICHEL Alexis, DEYMIER Florence, CLIDIÈRE Jean-Claude, ODIN Julia, LUCQUET Cécile, LAVAL David.

Pouvoirs : PETELET Tom a donné procuration à MERLE Agnès

Secrétaire de séance : Jean-Noël FAURE

12 conseillers présents et 1 conseiller représenté

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

- Validation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026
- Approbation des comptes de gestion de la Commune et lotissement dressés par Mr GAUCHER Jean-Marc SGC de Givors
- Approbation du compte administratif de la commune 2025
- Approbation du compte administratif du lotissement du Vergier 2025
- Désignation des délégués au CCAS
- Désignation/affectation des délégués aux différentes commissions.
- Attribution marché maison des associations
- Organisation des prochains conseils municipaux

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION de la commune ET Du Lotissement,
dressés par M. gaucher Jean-Marc SGC DE GIVORS**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2025 de la commune et du lotissement, par le

Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2025

Monsieur le Maire sort de la salle pendant cette délibération.

Madame l'Adjointe soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de la Commune 2025.

En fonctionnement, le total des recettes cumulées s'élève à 523 985.84 € (428 403,30 encaissées en 2025 + 95582.54 d'excédent de 2024) et les dépenses cumulées s'élèvent à 312 961,71 € (toutes payées en 2025). Le prévisionnel avait été voté au BP à 483 342,54 €.

En investissement, le total des recettes cumulées s'élève à 400 851.33 € (226 716,28 encaissées en 2025 + 174135.05 d'excédent de 2024) et les dépenses cumulées d'investissement sont de 117 428,69 € payées en 2025, pour un prévisionnel de 815 945,05 €.

Le résultat de clôture, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de 211 024.13 €.

Quant à la section d'investissement, il est excédentaire de 283 422.64 €

Le Compte Administratif 2025 de la commune a été approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2025

Monsieur le Maire sort de la salle pendant cette délibération.

Madame l'Adjointe soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif du lotissement du Verger 2025.

En fonctionnement, le total des recettes cumulées s'élève à 0 € et les dépenses cumulées s'élèvent à 106 € (tout payé en 2025). Le prévisionnel avait été voté au BP à 21 731,00 €.

En investissement, le total des recettes cumulées s'élève à 0 € et les dépenses cumulées d'investissement sont de 0 €, pour un prévisionnel de 21 731,00 €.

Le résultat de clôture, pour la section de fonctionnement, est déficitaire de -106 € HT.

Quant à la section d'investissement, il est excédentaire de 21 731,00 €

Le Compte Administratif 2025 du lotissement a été approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

DESIGNATION DES DELEGUES AU C.C.A.S

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner les membres du Conseil Municipal chargés de siéger au sein du C.C.A.S

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE :

*Huguette NALIN
Alexis MICHEL
Cécile LUQUET
Tom PETELET*

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un « correspondant défense » doit être nommé.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les volontaires intéressés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer :

Jean-Christophe FARJON

DELEGUE DU GROUPAMENT DES 4 CANTONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections, il faut désigner de nouveaux délégués au Groupement des 4 cantons.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les volontaires intéressés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer :

Huguette NALIN : Déléguée titulaire

DELEGUE AU SIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections, il faut désigner de nouveaux délégués au SIEL.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les volontaires intéressés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer :

David LAVAL : Délégué titulaire,
Cécile LUQUET : Déléguée suppléante.

DELEGUE AU SIEMLY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections, il faut désigner de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les volontaires intéressés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer :

David LAVAL et **Agnès MERLE** : Délégués titulaires,
Jean-Noël FAURE : Délégué suppléant.

DELEGUE AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections, il faut désigner de nouveaux délégués au Centre Socio-Culturel.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal les volontaires intéressés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer :

Julia ODIN : Déléguée titulaire,

AFFECTATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

	MEMBRES
Finances et commissions d'appels d'offres et marchés à procédures adaptées	Jean-Christophe FARJON, Agnès MERLE, Jean-Noël FAURE, Julia ODIN, Céline VERNAY, Jean-Claude VALLET
Voirie, réseau, assainissement, éclairage public, routes, fossés	Jean-Christophe FARJON, Jean-Noël FAURE, Alexis MICHEL, Jean-Claude VALLET, Agnès MERLE, Cécile LUQUET
Bâtiments communaux et matériel	Jean-Christophe FARJON, David LAVAL, Jean- Noël FAURE, Jean-Claude VALLET, Tom PETELET
École, cantine, Associations	Jean- Christophe FARJON, Agnès MERLE, Julia ODIN, Florence DEYMIER
Cérémonie, Tourisme, Patrimoine, Fleurissement, Communication	Jean-Christophe FARJON, Huguette NALIN, Alexis MICHEL, Florence DEYMIER, Cécile LUQUET, Céline VERNAY

ATTIBUTION MARCHE MAISON DES ASSOCIATIONS

M. Le Maire rappelle que suite aux différentes réunions avec l'architecte, l'économiste et la commission appels d'offres, il a été étudié et classé plusieurs entreprises par lot. Les notes étant fonction du prix et du dossier technique.

Il en ressort que les entreprises ci-dessous listées sont ressorties numéro 1 pour chaque lot.

M. Le Maire présente chaque entreprise et propose au vote chaque lot.

Le conseil, après avoir entendu le maire,

DÉCIDE à l'unanimité de choisir les entreprises listées ci-dessous et de donner la signature à M. Le Maire pour les actes d'engagements.

LOT 1 Désamiantage-déconstruction	SRE-ST ROMAIN ENTREPRISE
LOT 2 Terrassement VRD Espaces verts	NAULIN SA
LOT 3 Gros œuvre	TURNEL
LOT 4 Enduit de façades	FERNANDEZ FACADES
LOT 5 Charpente couverture zinguerie	PASSELEGUE SAS
LOT 6 Menuiserie extérieure aluminium	ALUMINIUM VITRERIE ROANNAISE
LOT 7 Menuiserie intérieure	PLANFORET
LOT 8 Isolation plâtrerie peinture	ECEN
LOT 9 Chape carrelage faïence	SOCIETE NOUVELLE DE CARRELAGE SNC
LOT 10 Revêtement de sols minces	GIROUDON SARL
LOT 11 Chauffage ventilation climatisation plomberie	NEEL-FRAISSE
LOT 12 Électricité courants forts-courant faibles	NOAILLY

La séance est levée à 23H30

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le 20 MAI à 20h00.

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON



Handwritten signature of Jean-Christophe Farjon in blue ink.

Secrétaire de séance,
Jean-Noël FAURE

Handwritten signature of Jean-Noël Faure in blue ink.